

Avis Technique 5/04-1771*01 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 5/04-1771

*Revêtement d'étanchéité monocouche en EPDM non armé
en pose libre ou en adhérence totale par collage à froid*

*Revêtement monocouche
d'étanchéité de toitures
Roof waterproofing system
Dachabdichtung*

Firestone RubberGard EPDM en indépendance ou en adhérence totale

Titulaire : Société Firestone Building Products Europe
Ikaroslaan 75
BE-1930 Zaventem (Belgique)
Tél. : 32 (0)2 711 44 50
Fax : 32 (0)2 721 27 18
E-mail : info@fbpe.be
Internet : www.firestonebpe.com

Usines : Firestone Building Products Company, à :
- Prescott, en Arkansas
- Kingstree, en Caroline du Sud
(États Unis d'Amérique)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 5
Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 26 avril 2007



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 5 « Toitures, Couvertures, Étanchéités » a examiné, le 29 janvier 2007, le revêtement d'étanchéité de toitures Firestone RubberGard EPDM fabriqué par Firestone Building Products Company et commercialisé par la société Firestone Building Products Europe. Le présent document, modificatif à l'Avis Technique 5/04-1771, auquel est annexé le dossier technique établi par le demandeur amendé par une nouvelle disposition relative au pare-vapeur, transcrit l'avis formulé par le Groupe Spécialisé n° 5 « Toitures, Couvertures, Étanchéités » sur les dispositions de mise en œuvre proposées pour l'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi visé et dans les conditions de la France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte du procédé

Se reporter à l'Avis Technique 5/04-1771.

Le modificatif concerne l'ajout d'une disposition relative à la périmétrie du pare-vapeur, lorsque le relief est en maçonnerie conforme à la NF P 10-203 (réf. DTU 20.12).

1.2 Identification

Se reporter à l'Avis Technique 5/04-1771.

2. AVIS

Se reporter à l'Avis Technique 5/04-1771.

Conclusions

Appréciation globale

Se reporter à l'Avis Technique 5/04-1771.

Validité

Jusqu'au 30 avril 2009, sous réserve de renouvellement à échéance de validité de l'ATG 98/1870.

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Ajout au *paragraphe* 3 de l'Avis Technique 5/04-1771 :

Pour harmoniser les spécifications des Avis Techniques avec la disposition de la norme NF P 84-204-1 (réf. DTU 43.1) de novembre 2004 relative au traitement périphérique de l'écran vapeur, le *paragraphe* 3.7 du Dossier Technique a été complété.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 5
E. SALIMBENI

Pour le Groupe Spécialisé n° 5
Le Président
C. DUCHESNE

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

2. Destination et domaine d'emploi

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3. Prescriptions relatives aux éléments porteurs et aux supports

3.1 Généralités

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.2 Éléments porteurs et supports en maçonnerie

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.3 Éléments porteurs et supports en dalles de béton cellulaire autoclavé armé

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.4 Éléments porteurs en tôles d'acier nervurées

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.5 Éléments porteurs et supports en bois et panneaux dérivés du bois

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.6 Supports isolants non porteurs

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

3.7 Mise en œuvre du pare-vapeur

Ajout au § 3.7 de l'Avis Technique 5/04-1771 :

Dans le cas d'un isolant placé sous le revêtement d'étanchéité, et lorsque le relief est en maçonnerie, la continuité du pare-vapeur avec le relevé d'étanchéité doit être assurée au niveau des relevés d'étanchéité, qu'ils soient eux-mêmes isolés ou non.

Cette continuité de l'écran vapeur et des relevés doit être assurée conformément aux spécifications de la norme NF P 84-204-1-1 (réf. DTU 43.1), lorsque les pare-vapeur sont réalisés selon cette norme (cf. figures 20).

Cas particulier du verre cellulaire : la pose est faite sans pare-vapeur conformément au Document Technique d'Application de l'isolant.

Cas général de relevés avec arrêt mécanique en tête

Elle est réalisée de la façon suivante pour les pare-vapeur polyéthylènes (cf. figures 21) :

a) Membrane RubberGard EPDM posée en indépendance :

Un cordon de mastic d'étanchéité Water Block Seal (§ 5.16), de largeur 12 mm, est déposé entre pare-vapeur et maçonnerie, puis le pare-vapeur est remonté sur les relevés. On dépose un second cordon de mastic d'étanchéité Water Block Seal entre le pare-vapeur et la Metal Batten Bar (surfaces sèches et propres).

b) Traitement des angles :

- Angles rentrants : le pare-vapeur est replié et les plis jointoyés à l'aide du cordon de mastic d'étanchéité Water Block Seal.
- Angles sortants : le pare-vapeur est découpé en pièces assemblées avec le cordon de mastic d'étanchéité Water Block Seal.

3.8 Supports constitués par d'anciens revêtements

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

4. Mise en œuvre de l'étanchéité

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

5. Matériaux

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

B. Références

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

C. Résultats expérimentaux

Cf. Avis Technique 5/04-1771.

Tableaux et figures du Dossier Technique

Ajout des figures 20 - 21 de l'Avis Technique 5/04-1771 :

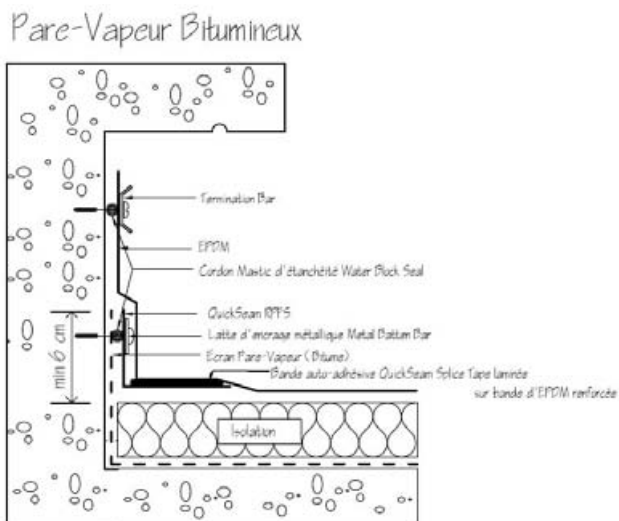


Figure 20 a

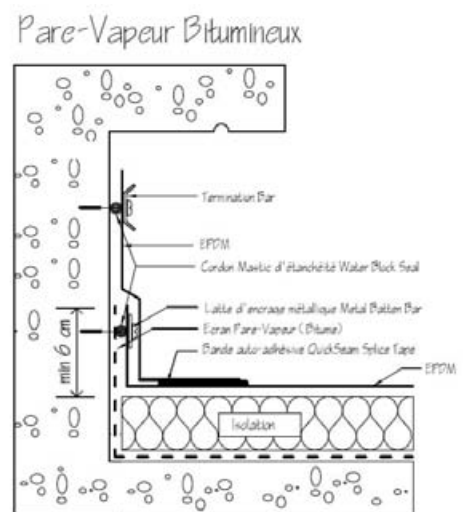


Figure 20 b

Figure 20 – Principe de relevés sur maçonnerie avec pare-vapeur bitumineux selon la norme NF P 84-204-1 (DTU 43.1) - travaux neufs

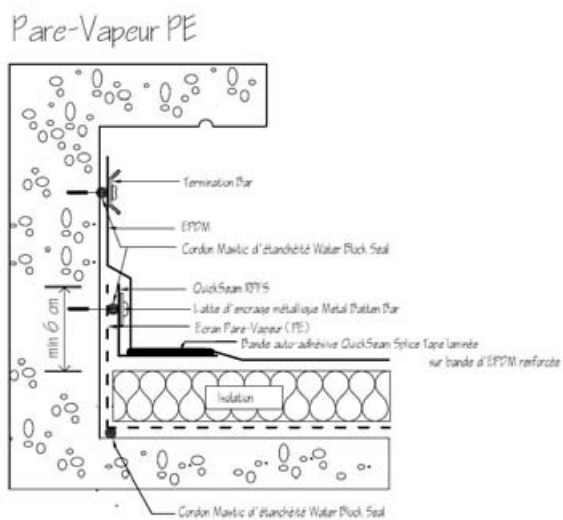


Figure 21 a

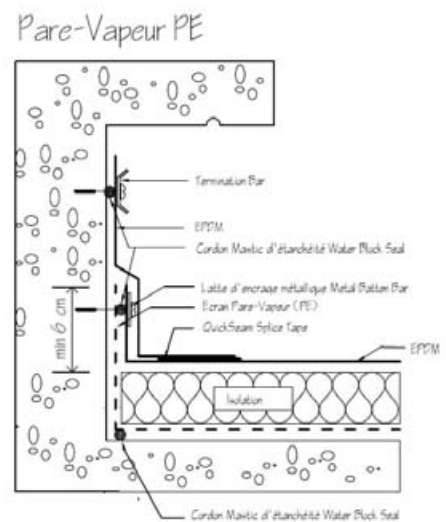


Figure 21 b

Figure 21 – Principe de relevés sur maçonnerie avec pare-vapeur polyéthylène - travaux neufs